

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2017**

Après avoir déclaré la séance ouverte, Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Président, demande à l'Assemblée de désigner son Secrétaire de séance.

Monsieur Michaël SERTAIN se voit confier cette tâche.

Il procède alors à l'appel nominal des membres du Conseil de l'Agglomération Creil Sud Oise.

**Présents :**

M. Jean-Claude VILLEMMAIN	Mme Fabienne LAMBRE
M. Jean-Jacques DAUBRESSE	M. Jean-Claude CABARET
M. Jean-François DARDENNE	Mme Danièle CARLIER
M. Jean-Pierre BOSINO	Mme Méral JAJAN
M. Gérard WEYN	M. Hicham BOULHAMANE
M. Michel EUVERTE	Mme Isabelle MAUPIN
M. Jean-Michel ROBERT	M. Max FREMINE
M. Hervé ROBERTI	M. Michaël SERTAIN
M. Abdelkrim KORDJANI	Mme Sylvie DUCHATELLE
M. Philippe MASSEIN	Mme Marie-Paule BUZIN
M. Karim BOUKHACHBA (absent à la délibération n°17C271, présent de la délibération n°17C272 à la délibération n°17C324)	M. Rémy RUFFAULT
M. Jean-Luc DION	Mme Monique DUTRIAUX
M. Didier ROSIER	Mme Evelyne BLANQUET
M. Eric MONTES	M. Jean-Baptiste RIEUNIER
M. Cédric LEMAIRE	Mme Nellie ROCHEX
Mme Aïcha GUENDOUZE (présente de la délibération n°17C271 à la délibération n°17C286, procuration donnée à Danièle CARLIER de la délibération n°17C287 à la délibération n°17C324)	Mme Valérie LEFEVRE
M. Hassan BOUADDI	Mme Jacqueline CROIX
Mme Yvette FOURRIER-CESBRON	M. Rehman QURESHI
M. Mohamed ASSAMTI	M. Claude ROBERT
	M. Jean-Luc WACHEUX
	M. Eric MULLER
	M. Serge MACUDZINSKI
	Mme Marie-France BOUTROUE
	M. Loïc LE BARS
	Mme Laëtitia CARLIER

**Représentés :**

Mme Sophie LEHNER donne pouvoir à M. Jean-Claude VILLEMMAIN

M. Adnane AKABLI donne pouvoir à M. Jean-Claude CABARET

Mme Florence BOQUET donne pouvoir à M. Philippe MASSEIN

**Absents excusés :**

Mme Marie-Christine SALMONA  
Mme Dominique LELONG

M. Jallal CHOUAOUI  
Mme Mélanie HONOREZ

---

**17C271 – INSTALLATION D’UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’UNANIMITE

DECIDE :

- d'entériner la désignation de Madame Jacqueline CROIX en tant que nouvelle conseillère communautaire en remplacement de Madame Marie-Dominique BINDAULT et de l'installer dans ses fonctions.

**17C272 – DECISIONS DU BUREAU**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’UNANIMITE

DECIDE :

- d'entériner lesdites décisions.

**17C273 – DECISIONS DU PRESIDENT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’UNANIMITE

DECIDE :

- d'entériner lesdites décisions.

**17C274 – PROLONGATION ET AVENANT AUX CONVENTIONS DE FINANCEMENTS ET PARTENARIALE DU PLAN PAYSAGE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’UNANIMITE

DECIDE :

- D’autoriser le Président à signer les avenants ou demandes de prolongation des conventions de financement avec les la DREAL et la Région, dans le cadre de l’appel à projet Plan Paysage ;
- D’autoriser le président à signer l’avenant de prolongation de la convention partenariale avec le CAUE ;
- D’autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de l’élaboration du Plan Paysage et à l’obtention des financements.

### **17C275 – AUTORISATION DE SIGNATURES DES AVENANTS AUX CONVENTIONS DE FINANCEMENTS PLAN PAYSAGE ET ASSISTANCE DU CAUE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'autoriser le Président à signer les avenants ou demandes de prolongation des conventions financement avec la DREAL et la Région, dans le cadre de l'appel à projet Plan Paysage ;
- d'autoriser le Président à signer l'avenant à la prolongation de la convention partenariale avec le CAUE ;
- d'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de l'élaboration du Plan Paysage et à l'obtention des financements.

### **17C276 – CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE AU BENEFICE DE SNCF RESEAU SUR LES PARCELLES DE LA RUE IRENE ET FREDERIC JOLIOT-CURIE SITUEES SOUS LE PONT Y : FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- de fixer à 1.000 € le montant global et forfaitaire de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communautaire due par SNCF RESEAU concernant les parcelles AB 264 et AD 204 situées rue Irène et Frédéric Joliot-Curie à Creil ;
- d'autoriser le Président à signer tout acte et tout courrier afférent à ce dossier.

### **17C277 – AVIS SUR LE PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE CREIL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 45 voix pour et 2 abstentions

DECIDE :

- d'émettre un avis favorable sur le projet de révision du plan local d'urbanisme de Creil, assortie de deux recommandations :
  - procéder aux modifications recensées dans la note annexée à la présente délibération relative aux emplacements réservés dont l'ACSO est bénéficiaire ou qui se rapportent au projet « Gare, Cœur d'Agglo »,
  - procéder aux ajustements techniques au projet de PLU tels que listés ci-dessus,
- de transmettre la présente délibération à M. le Maire de Creil et à M. le Directeur Départemental des Territoires de l'Oise ;
- d'autoriser le Président à signer tout courrier et tout acte relatifs à l'exécution de la présente délibération.

**17C278 – ACQUISITION D’UN TERRAIN A BATIR SITUE AU 6 IMPASSE CHEVALIER A MONTATAIRE APPARTENANT AUX CONSORTS GRISET-GUENIN, SUITE A L’EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’UNANIMITE

DECIDE :

- d’acquérir le terrain à bâtir, cadastré AY 833p (lot A, en cours de division), situé au 6 impasse Chevalier, à Montataire, pour une contenance cadastrale de 577 m<sup>2</sup>, propriété des consorts GRISET-GUENIN, au prix de soixante-dix-neuf mille euros (79.000 €), hors frais de notaire ;
- de donner pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toute mesure d’exécution de la présente délibération et notamment de l’autoriser à signer l’acte authentique, ainsi que tout acte et tout courrier nécessaires à cette acquisition ;
  
- de préciser que ce bien entrera dans le domaine privé de la communauté d’agglomération en tant que réserve foncière en vertu de l’article L.2211-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;
- de dire que les frais d’actes seront à la charge de l’ACSO ;
  
- d’imputer la dépense correspondante aux comptes prévus à cet effet sur le budget.

**17C279 – ACQUISITION D’UNE MAISON SITUEE AU 6 IMPASSE CHEVALIER A MONTATAIRE APPARTENANT AUX CONSORTS GRISET-GUENIN, SUITE A L’EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’UNANIMITE

DECIDE :

- d’acquérir la parcelle bâtie, cadastrée AY 833p (lot B), située au 6 impasse Chevalier, à Montataire, pour une contenance cadastrale de 363 m<sup>2</sup>, propriété des consorts GRISET-GUENIN, au prix de cent vingt-sept mille euros (127.000 €), hors frais de notaire ;
- de donner pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toute mesure d’exécution de la présente délibération et notamment de l’autoriser à signer l’acte authentique, ainsi que tout acte et tout courrier nécessaires à cette acquisition ;
  
- de préciser que ce bien entrera dans le domaine privé de la communauté d’agglomération en tant que réserve foncière en vertu de l’article L.2211-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;
- de dire que les frais d’actes seront à la charge de l’ACSO ;
  
- d’imputer la dépense correspondante aux comptes prévus à cet effet sur le budget.

### **17C280 – ACQUISITION D'UNE MAISON AU 5-7 IMPASSE LEON GAMBETTA A CREIL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'abroger la délibération n°17C098 du conseil communautaire de l'ACSO en date du 28 mars 2017 ;
- d'acquérir les parcelles situées au 5 et 7 impasse Léon Gambetta à Creil et cadastrées AH 50 et AH 132 pour une contenance totale de 564 m<sup>2</sup>, propriété de Madame Evelyne FICHAUX, au prix de deux cent mille euros (200 000 €) hors frais de notaire ;
- de préciser que ce bien entrera dans le domaine privé de la communauté d'agglomération en tant que réserve foncière en vertu de l'article L 2211-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;
- de donner pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et notamment signer toute promesse et tout acte nécessaire à cette acquisition ;
- de dire que les frais d'actes seront à la charge de l'ACSO ;
- d'imputer la dépense correspondante aux comptes prévus à cet effet sur le budget.

### **17C281 – RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU CANAL SEINE NORD EUROPE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- de renouveler l'adhésion de l'ACSO à l'association Seine Nord Europe pour l'année 2017 ;
- d'acquitter la cotisation annuelle de 1000€.

### **17C282 – AIDE A L'IMMOBILIER AU PROFIT DE LA SAS LUCIOL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 39 voix pour et 8 abstentions

DECIDE :

- d'accorder à la SAS Luciol une aide de 100 000 € sur une dépense subventionnable retenue de 2 597 546,02 € HT (dépenses liées aux bâtiments et aménagements intérieurs) ;
- d'approuver les termes de la convention ci-jointe relative à l'attribution de cette aide ;
- et autoriser Monsieur le Président à la signer.

**17C283 – SCHEMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITE - TRANCHE 3 - CONVENTIONS ACSO AVEC LES VILLES DE CREIL, NOGENT SUR OISE ET MONTATAIRE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- valider la liste des 25 points d'arrêts qui constituent la tranche 3 de travaux,
- d'autoriser le Président à signer la convention liant l'ACSO et la commune de Creil relative au financement de la tranche 3 de travaux de mise aux normes des points d'arrêts
- d'autoriser le Président à signer la convention liant l'ACSO et la commune de Nogent sur Oise relative au financement de la tranche 3 de travaux de mise aux normes des points d'arrêts
- d'autoriser le Président à signer la convention liant l'ACSO et la commune de Montataire relative au financement de la tranche 3 de travaux de mise aux normes des points d'arrêts
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

**17C284 – TRANSPORT URBAIN - RAPPORT D'ACTIVITES ANNUEL ET RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE DU RESEAU PIERRE SUD OISE TRANSPORTS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- de prendre acte du rapport d'activités du réseau Pierre sud Oise Transports pour l'année 2016 ;
- d'entériner le rapport sur le prix et la qualité de service du réseau Pierre Sud Oise Transports.

**17C285 – TRANSPORT URBAIN - RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE DE LA COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'entériner le rapport du Président sur le prix et la qualité de service "transport urbain" pour l'exercice 2016.

**17C286 – RAPPORT D'ACTIVITES ANNUEL - STAC**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- de prendre acte du Rapport du délégataire transport 2016.

**17C287 – CONVENTION ACSO/SITE OISE RELATIVE A L'INSTALLATION DE BORNES D'INFORMATIONS VOYAGEURS A CREIL (PARVIS DE LA GARE) – MODIFICATION**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'approuver la convention liant ACSO et SITE.OISE ;
- d'autoriser le Président de l'ACSO à signer la convention liant ACSO et SITE.OISE.

### **17C288 – PROTOCOLE DE PREFIGURATION**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'autoriser le Président à signer le protocole de préfiguration ;
- d'autoriser le Président à solliciter le concours financier de l'ANRU, de la Caisse des Dépôts et des Consignations, des organismes bailleurs Oise Habitat, Logement Francilien et SA HLM de l'Oise pour la conduite du projet et les études inscrites au protocole de préfiguration et à signer les conventions financières y afférant ;
- d'autoriser le Président ou à signer les conventions de co-financement avec l'EPARECA et le versement de la participation financière de l'ACSO à hauteur de 6 530 € HT pour les études inscrites dans le protocole de préfiguration ;
- d'autoriser le Bureau communautaire à approuver tout avenant éventuel nécessaire à la réalisation du protocole de préfiguration et à en autoriser la signature.

### **17C289 – CONVENTION EPARECA-ACSO-CDC**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'autoriser le Président à signer avec l'EPARECA les conventions de cofinancement portant sur les deux études relatives au centre commercial du Moulin situé à Creil et tous les documents y afférant.

### **17C290 – BILAN A MI-PAROURS DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- De valider le bilan 2016 des actions du Programme Local de l'Habitat (PLH) ci-annexé,
- De transmettre la présente délibération et le bilan à mi-parcours à l'Etat et aux Communes membres de l'ACSO,
- De mettre la présente délibération et le bilan à mi-parcours à la disposition du public au siège de l'ACSO,
- De demander aux Communes membres de l'ACSO de mettre la présente délibération et le bilan à mi-parcours à la disposition du public en mairie.

### **17C291 – AVENANT A LA CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'approuver l'avenant à la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) du 31 mars 2017 et autoriser monsieur le Président ou son représentant à le signer.

### **17C292 – CREATION DU SYNDICAT MIXTE DU POLE METROPOLITAIN DE L'OISE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 45 voix pour et 2 abstentions

DECIDE :

- d'approuver la création du syndicat mixte du pôle métropolitain de l'Oise ;
- d'approuver les statuts du syndicat mixte annexés à la présente délibération ;
- de désigner, afin de représenter la collectivité au sein des instances délibérantes du syndicat mixte :
  - 3 délégués titulaires
    - M. Jean-Claude VILLEMMAIN
    - Mme Sophie LEHNER
    - M. Michel EUVERTE
  - et 3 suppléants :
    - M. Jean-Pierre BOSINO
    - M. Jean-François DARDENNE
    - M. Jean-Jacques DAUBRESSE
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

### **17C293 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2016**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 45 voix pour et 2 ne prenant pas part au vote

DECIDE :

- D'ENTERINER le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement - exercice 2016.

### **17C294 – RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2016**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 45 voix pour et 2 ne prenant pas part au vote

DECIDE :

- de prendre acte du rapport annuel du délégataire du service de l'eau potable pour l'exercice 2016,
- de prendre acte du rapport annuel du délégataire du service de l'assainissement pour l'exercice 2016.

### **17C295 – MISE A DISPOSITION DE LA STATION D'EPURATION DE MONTATAIRE DANS LE CADRE D'ESSAIS D'APTITUDES AUX PRELEVEMENTS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'autoriser le Président à signer la convention avec l'INERIS et SUEZ pour la mise à disposition de la station d'épuration de Montataire pour la réalisation d'essais d'aptitudes aux prélèvements.



**17C296 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC OISE TOURISME : PRESTATIONS POUR LE JEUNE PUBLIC 2017-2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'accepter les tarifs proposés ;
- d'accepter les termes de la convention de partenariat avec Oise Tourisme dans les conditions précisées ;
- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat 2017 – 2018.

**17C297 – CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES AVEC OISE TOURISME : PRESTATIONS POUR LES GROUPES ADULTES 2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'accepter les tarifs proposés ;
- d'accepter les termes du contrat de prestation de services proposé par Oise Tourisme - Agence de réservation, dans les conditions précisées ;
- d'autoriser le Président à signer le contrat de prestation de services 2018.

**17C298 – SUBVENTION ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME PIERRE SUD OISE 2017**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 46 voix pour et 1 ne prenant pas part au vote

DECIDE :

- d'accepter le montant de subvention à verser à l'association Office de Tourisme Pierre Sud Oise pour l'année 2017 et la convention ;
- d'autoriser le Président à la signer.

**17C299 – MAISON DE LA PIERRE : COMPLEMENT SUBVENTION 2017 ET AVENANT A LA CONVENTION**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'accorder une subvention complémentaire de 20 000 € au titre de l'année 2017 selon les modalités précisées dans l'avenant à la convention ;
- d'approuver l'avenant à la convention joint en annexe et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

**17C300 – COMMUNE DE SAINT-VAAST-LES-MELLO - DEMANDE DE SUBVENTION**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'attribuer une subvention de 1 000 € à la Commune de Saint-Vaast-lès-Mello.

### **17C301 – MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS INTERCOMMUNAUX A DESTINATION DU COMITE DEPARTEMENTAL DE L'OISE DE JUDO**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- de valider la présente convention de mise à disposition des gymnases intercommunaux et d'autoriser le Président à la signer.

### **17C302 – MODIFICATION DE LA CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE DE MUSCULATION DU COMPLEXE SPORTIF MARIE CURIE A NOGENT-SUR-OISE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- de valider le projet de modification de la convention relative à l'utilisation de la salle de musculation du stade Marie Curie par voie d'avenant ainsi que l'annexe 2 "accord financier" ;
- d'autoriser le Président à signer ces deux documents.

### **17C303 – COMMUNE DE MAYSEL - DEMANDE DE SUBVENTION**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'attribuer une subvention de 2 000 € à destination de la commune de Maysel pour leur fête communale.

### **17C304 – ASSOCIATION SAINT-VAAST NATURE - DEMANDE DE SUBVENTION**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'accorder une subvention de 1 000 € en faveur de l'association Saint-Vaast Nature.

### **17C305 – COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR EXERCICE 2017 – BUDGETS CAC ET PSO**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 42 voix pour et 5 abstentions

DECIDE :

- d'approuver les comptes de gestion 2017 du percepteur des budgets de la CAC et de PSO, listés ci-dessus.

### **17C306 – DECISION MODIFICATIVE N° 2 - AJUSTEMENTS BUDGETAIRES 2017 - BUDGET PRINCIPAL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 42 voix pour et 5 abstentions

DECIDE :

- d'adopter la décision modificative n°2 du budget principal pour 2017 ;
- de baisser la participation du budget principal au budget annexe Gournay les Usines de 259 984 €, soit un montant total de 1 722 016 €.

Décision modificative n°2 :

	DEPENSES	RECETTES	TOTAL (R-D)
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Réel	- 52 521,00	- 41 174,00	11 347,00
Ordre	11 347,00	-	- 11 347,00
Reprise résultat antérieur		-	-
<b>TOTAL</b>	- 41 174,00	- 41 174,00	
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Réel	101 347,19	90 000,79	- 11 346,40
Ordre	0,60	11 347,00	11 346,40
Reprise résultat antérieur	-		-
<b>TOTAL</b>	101 347,79	101 347,79	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	60 173,79	60 173,79	

**17C307 – DECISION MODIFICATIVE N° 2 - AJUSTEMENTS BUDGETAIRES 2017 - BUDGET GOURNAY LES USINES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 42 voix pour et 5 abstentions

DECIDE :

- d'adopter la décision modificative n°2 du budget Gournay les Usines pour 2017 ;
- de baisser la participation du budget principal à hauteur de 259 984 € soit 1 722 016 €.

Décision modificative n°2 :

	DEPENSES	RECETTES	TOTAL (R-D)
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Réel	- 259 984,00	- 259 984,00	-
Ordre	-	-	-
Reprise résultat antérieur		-	-
<b>TOTAL</b>	- 259 984,00	- 259 984,00	
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Réel			-
Ordre	-	-	-
Reprise résultat antérieur	-		-
<b>TOTAL</b>	-	-	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	- 259 984,00	- 259 984,00	

**17C308 – BUDGET PRINCIPAL – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP)  
/ AUTORISATIONS D’ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT (AECP)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 45 voix pour et 2 abstentions

DECIDE :

- de réviser les autorisations de programme et crédits de paiement suivantes :
  - Matériel de collecte des ordures ménagères
  - Aire d’accueil des gens du voyage
  - Acquisitions foncières
  - Accession sociale
  - Gare Cœur d’Agglo
  
- de réviser les autorisations d’engagement et crédits de paiement suivantes :
  - Gare Cœur d’Agglo
  - Etudes pollution
  - Expertises géomètre

**17C309 – DUREE DES AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D’EQUIPEMENT VERSEES ET COMPLEMENT DES BIENS DE L’ACSO**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’UNANIMITE

DECIDE :

- d’adopter la durée d’amortissement des immobilisations corporelles et subventions d’équipements versées précitées pour l’ensemble des biens de l’ACSO acquis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**17C310 – ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’UNANIMITE

DECIDE :

- de prononcer l’admission en non-valeur de la totalité des créances susvisées, étant précisé que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s’il s’avérait possible.
- d’autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces afférents à ce dossier.

**17C311 – LIBRAIRIES INDEPENDANTES DE REFERENCE - EXONERATION DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’UNANIMITE

DECIDE :

- d’exonérer de cotisation foncière des entreprises, les établissements réalisant une activité de vente de livres neufs au détail qui disposent, au 1<sup>er</sup> janvier de l’année d’imposition, du label de « librairie indépendante de référence ».

### **17C312 – ENTREPRISES DE SPECTACLES VIVANTS – EXONERATION DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'exonérer de cotisation foncière des entreprises à hauteur de 100 % :
  - les théâtres nationaux ;
  - les autres théâtres fixes ;
  - les tournées théâtrales et les théâtres démontables exclusivement consacrés à des spectacles d'art dramatique, lyrique ou chorégraphique ;
  - les concerts symphoniques et autres, les orchestres divers et les chorales ;
  - les théâtres de marionnettes, les cabarets artistiques, les cafés-concerts, les music-halls et les cirques ;
  - les spectacles musicaux et de variétés ;
  - les lieux de diffusion de spectacles vivants d'une capacité moyenne d'accueil du public inférieure à 1 500 places.

### **17C313 – SUPPRESSION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- de supprimer l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne :
  - tous les immeubles à usage d'habitation achevés à compter du 1er janvier 1992 ;
  - les immeubles à usage d'habitation achevés à compter du 1er janvier 1992 qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

### **17C314 – COTISATION ADCF 2017 (ASSEMBLEE DES COMMUNAUTES DE FRANCE)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'accepter de verser la cotisation annuelle 2017 d'un montant de 8 890,35 € à l'ADCF.

### **17C315 – POLITIQUE REGIONALE D'AIDE AUX TERRITOIRES 2016-2021 – ACCORD CADRE POUR L'OISE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'approuver l'accord-cadre pour la mise en œuvre sur l'espace de dialogue Oise de la Politique Régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires (PRADET) 2016 -2021 et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

### **17C316 – CESSION DE L'ACTION AXENTIA**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'approuver la vente de cette action au prix d'un euro et soixante centimes (1,60 €) ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces afférents à ce dossier.

### **17C317 – INDEMNITE DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE EN MATIERE BUDGETAIRE ALLOUEE AU COMPTABLE PUBLIC**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'accorder à Monsieur Christophe DOSIMONT responsable du centre de finances publiques de Creil Municipale l'indemnité de conseil allouée au comptable public au taux de 100%.

### **17C318 – INDEMNITE COMPENSATRICE DE CONGES PAYES POUR LES AGENTS CONTRACTUELS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'autoriser le versement d'une indemnité compensatrice de congés payés aux agents contractuels démissionnaires qui n'ont pas pu épuiser leur droit à congés, du fait de l'administration, avant leur départ de l'ACSO.

### **17C319 – INDEMNITE COMPENSATRICE DE CONGES PAYES NON PRIS SUITE A MALADIE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'autoriser le versement d'une indemnité compensatrice de congés payés à un fonctionnaire qui n'a pas pu prendre ses congés du fait de son placement en congé maladie, antérieurement à sa mise à la retraite, ou à son licenciement pour inaptitude ;
- de limiter cette indemnité à 1/10 de la rémunération totale brute perçue ;
- de ne valider que la période de report admissible des congés lorsque le fonctionnaire s'est trouvé en incapacité de travail pendant plusieurs années consécutives soit fixée à 15 mois.

### **17C320 – TABLEAU DES EFFECTIFS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'autoriser la création d'un poste de Directeur territorial.

### **17C321 – INSTAURATION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, SUJETIONS, EXPERTISE ET ENGAGEMENT PROFESSIONNEL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'adopter le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel proposé.

### **17C322 – MODIFICATION DES STATUTS DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE EN EPIC**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'approuver les statuts de l'EPIC (jointes en annexe), en incluant cette modification ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

### **17C323 – MOTION DE SOUTIEN A LA REALISATION DU PROJET ROISSY-PICARDIE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- D'APPROUVER cette motion et son contenu, soulignant particulièrement l'apport en termes de service que constitue « Roissy-Creil-Picardie », et son utilité dépassant la seule logique d'équipement en infrastructures.
- D'ADRESSER cette motion à Monsieur le Premier Ministre, afin que l'engagement de l'Etat puisse être réaffirmé et ne pas faire l'objet d'un ajournement pénalisant pour la mobilité quotidienne de nombreux actifs et se trouver à l'heure pour le rendez-vous des jeux olympiques.

### **17C324 – MOTION DE SOUTIEN AU PROJET CANAL SEINE NORD EUROPE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 44 voix pour et 3 voix contre

DECIDE :

- D'APPROUVER cette motion et son contenu,
- D'ADRESSER cette motion à Monsieur le Premier Ministre, afin que l'engagement de l'Etat puisse être réaffirmé et ne pas faire l'objet d'un ajournement.